

PRADO - Chirurgie

Description

PRADO est un service d'accompagnement du retour à domicile pour des patients hospitalisés après une intervention chirurgicale, une décompensation cardiaque, une exacerbation de BPCO ou un accouchement.

Dans le cadre de PRADO chirurgie, le programme permet d'organiser le retour à domicile du patient dans les meilleures conditions grâce aux interventions personnalisées d'un masseur-kinésithérapeute, d'une infirmière diplômée d'état et grâce au suivi du médecin traitant.

Fonctionnement

En préopératoire, sur signalement du chirurgien, un des Conseillers de l'Assurance Maladie (CAM) prend contact par téléphone avec le patient pour le pré-inscrire dans PRADO.

En postopératoire, l'équipe hospitalière confirme au CAM le retour à domicile.

Le CAM rend visite au patient dans l'établissement avant sa sortie :

- Il prend contact avec le masseur kinésithérapeute (MK) et l'infirmière diplômée d'état (IDE) désignés par le patient pour organiser les rendez-vous et s'assurer de leurs réalisations
 - Il remet un carnet de suivi si fracture par fragilité osseuse
 - Il informe le médecin traitant de l'adhésion du patient à PRADO et lui communique les noms du MK et de l'IDE choisis par le patient
 - Il réalise un bilan de satisfaction en fin de programme
 - Il accompagne le patient sur différents aspects administratifs (mise à jour des droits, CMU-C, ACS...)
 - Il initie si nécessaire la démarche d'aide à la vie (aide-ménagère et/ou portage de repas) en s'intégrant dans les dispositifs existants :
 - **Si l'établissement possède un service social**, ce dernier se charge de l'organisation de cette prestation et transmet le [dossier commun CNAV/CNAMTS](#) au service Action Sociale compétent.
 - **En l'absence de service social ou de référent**, l'équipe médicale renseigne avec le patient le [formulaire commun](#) et l'adresse par l'intermédiaire du CAM au service action sociale de la CARSAT (**voir fiche ARDH - CARSAT en rubrique « Caisses de retraite »**).
- Si le patient est non retraité, le formulaire est adressé au service action sociale de la CPAM.

Conditions :

- Etre majeur
- Appartenir au régime général, RSI, Intériale, MFP, HFP, LMG, MGEN, MGP, CANSSM, ENIM, MNH, MSA
- Ne pas nécessiter d'un recours à un SSR

Délai de mise en place /durée

Pas de délai, mise en place effective dès le retour à domicile
Pas de durée maximale d'accompagnement

Après ouverture des droits administratifs, le service d'action sociale concerné se met en lien avec le service social de la CARSAT pour qu'il réalise l'évaluation des besoins à domicile. Une participation financière peut être demandée au patient en fonction de ses ressources.

Prise en charge et démarches à effectuer

L'accompagnement personnalisé dans le cadre de PRADO chirurgie est pris en charge par l'Assurance Maladie.

La pré-inscription est possible en préopératoire. En postopératoire, l'équipe hospitalière remplit la grille d'éligibilité et le patient le bulletin d'adhésion.

Pour mieux comprendre

Service Médical du Nord-Est – CNAMTS - Direction régionale - Services en Santé
85, rue de Metz – 54004 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 39 19 92